

CC2303DD01 Prise d'acte de la présentation du rapport sur le développement durable année 2023

Conseil Communautaire du lundi 6 mars 2023

Convocation du 28 février 2023

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 28 février 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Marie-France GROSSE

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	PT		
ALIX Martial	PT	PORHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	REP	ALOISI Henri	GAILLOT Anne-Françoise
BAX DE KEATING Geoffroy	PT		
BERNARD Jean-Luc	PT		
BONTE Daniel	PT		
BRICAUD Nathalia	REP	CHEMIN Delphine	MAY-OTT Ysabelle
BRIOLANT Stéphanie	PT	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	REP	BUREAU Norbert	DEMICHELIS Janny
CAILLOL Valérie	PT		
CARESMEL Marie	PT		
CARIS Xavier	PT		
CAZANEUVE Claude	AE	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PT	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	PT	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	PT		
CINTRAT Alain	PT		
CONVERT Thierry	REP	MAZE Michel	SALIGNAT Emmanuel
COPETTI Isabelle	PT	MANDON Franck	
DEMICHELIS Janny	PT	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	PT		
DESMET France	REP		BERNARD Jean-Luc
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	PT	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	PT	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	PT		
FLORES Jean-Louis	PT	HAROUN Thomas	
FOCKEDEV William	REP		MATILLON Véronique
FORMENTY Jacques	PT	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	PT	LE MENN Pascal	
GHIBAUDDO Jean-Pierre	REP	MOUTET Jean-Luc	FORMENTY Jacques
GOURLAN Thomas	PT		
GROSSE Marie-France	PT		

GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	AE		
JAFFRE Valéry	REP		STEPHANE Nathalie
JEGAT Joëlle	PT		
JUTIER David	PT		
LAHITTE Chantal	PT		
LAMBERT Sylvain	PT	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	PT	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	PT	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	PT		
MARCHAL Evelyne	REP	GENTIL Jean-Christophe	ROSTAN Corinne
MATILLON Véronique	PT		
MAY OTT Ysabelle	PT	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	PT		
NEHLIL Ismaël	PT		
PAQUET Frédéric	PT		
PASQUES Jean-Marie	PT		
PETITPREZ Benoît	PT		
POMMET Raymond	AE		
QUERARD Serge	PT	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	PT	CHARRON Xavier	
REY Augustin	REP		PASQUES Jean-Marie
ROLLAND Virginie	PT		
ROSTAN Corinne	PT	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	AE	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	PT	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	PT		
SIRET Jean-François	PT		
STEPHANE Nathalie	PT		
TROGER Jacques	PT	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	PT		
WEISDORF Henri	PT		
YOUSSEF Leila	PT		
ZANNIER Jean-Pierre	AE	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 50	Représentés : 10	Votants potentiels : 60	Absents/Excusés : 7
	Présents titulaires : 50			
	Présents suppléants : 0			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national de l'environnement, précisant l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB),

Vu l'article L.2311-1-1 du CGCT prévoyant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président d'un EPCI de plus de 50 000 habitants doit présenter un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Considérant la présentation effectuée par le Président auprès de l'Assemblée communautaire, du rapport sur la situation en matière de développement durable,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2023,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'application de cette délibération.

Fait à Ablis, le 6 mars 2023

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Rapport Développement Durable

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET a été adopté définitivement au conseil communautaire du 21 mars 2022

Les grands principes se déclinent comme suit :

⇒ *Emission gaz à effet de serre*

Il est rappelé que la stratégie nationale bas carbone (SNBC) fixe un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, ce qui nécessite de diviser par environ 5,5 les émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2050.

Cela se traduit pour Rambouillet Territoires à une émission d'environ 80 000 tCO₂e à l'horizon 2050, ce qui serait inférieur au flux annuel de séquestration de CO₂, actuellement de 140 000 tCO₂ (puits carbone du territoire).

⇒ *Production d'énergie*

Sur ce volet, il est nécessaire de tendre le plus possible vers une autonomie énergétique. Ainsi, il est indispensable de diversifier les sources d'énergie et les déployer de manière significative, notamment en l'absence de développement de l'éolien sur le territoire.

Plan d'actions

Le plan d'actions retenu s'articule autour de 9 axes stratégiques, en cohérence avec les conclusions du baromètre de la transition énergétique élaboré par les Services de l'État :

- Les deux premiers sont d'autant plus importants qu'ils correspondent aux deux principaux postes d'émissions de Gaz à effet de serre et de consommation d'énergie :
 - ✓ Pour des logements performants et un urbanisme résilient
 - ✓ Pour une mobilité moins polluante
- Trois axes concernent les activités économiques du territoire, dont l'agriculture et la sylviculture mais aussi la consommation des habitants du territoire :
 - ✓ Pour une activité économique résiliente et bas carbone
 - ✓ Vers une agriculture résiliente et bas carbone
 - ✓ Vers une consommation et une alimentation locale et bas carbone
- Quatre axes concernent l'exercice des compétences de Rambouillet Territoires et des communes ainsi que leur fonctionnement :
 - ✓ Mobiliser les acteurs du territoire
 - ✓ Un fonctionnement sobre et exemplaire
 - ✓ Pour une réduction et une valorisation des déchets
 - ✓ Pour une gestion de l'eau efficiente

Rambouillet Territoires souhaite que les actions soient déployées en pleine collaboration et partenariat avec les acteurs du territoire.

Il s'agit avant tout de fédérer autour de celles-ci, qui seront conduites au titre du PCAET pour en assurer la réussite.

Il est rappelé que ce plan d'actions s'articule avec les politiques et actions développées aux niveaux supra-territorial : national, régional et départemental.

ETUDE RESTAURATION COLLECTIVE

Contexte

Dans le cadre des démarches structurantes portées à l'échelle du territoire (Projet de territoire et PCAET), la restauration collective représente l'un des enjeux du territoire. Il s'agit notamment de faire évoluer les modes de consommation et l'alimentation, tout en étudiant les modèles de production et de travail.

Ces thématiques sont en parfaite cohérence avec les objectifs visés principalement par la Loi du 30 octobre 2018 dite loi « EGalim ».

Rambouillet Territoires a ainsi la volonté de déployer une politique de l'alimentation favorisant l'approvisionnement local et une qualité de restauration collective.

Objectifs de l'étude

Dans ce contexte, Rambouillet Territoires a désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) début 2022, pour réaliser une « étude sur la faisabilité de restauration collective intercommunale bas carbone ».

A travers cette étude, il s'agit de déployer les objectifs suivants :

- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation (s'inscrivant pleinement dans les objectifs du PCAET).
- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité dans la restauration collective ;
- Eduquer à l'alimentation saine et locale ainsi qu'à la nécessité de réduire le gaspillage alimentaire ;
- Organiser des filières de circuits de proximité ;
- Améliorer l'offre de service de proximité ;
- Promouvoir une activité économique locale et pérenne ;
- Accompagner l'optimisation des pratiques agricoles.

Les conclusions de cette étude permettront éventuellement d'identifier le rôle que pourrait jouer la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre d'un projet à l'échelon intercommunal.

Les étapes se présentent comme suit :

1. Etat des lieux relatif à l'offre et à la demande sur le territoire (tranche ferme)
2. Proposition de scénarios (tranche ferme)
3. Finalisation du scénario retenu (tranche optionnelle 1)
4. Etude fonctionnelle et technique (tranche optionnelle 2)

Etat des lieux réalisé en 2022

Pour réaliser ce diagnostic, un questionnaire a été transmis aux acteurs du territoire, plusieurs entretiens ont pu être faits auprès des divers acteurs locaux publics et privés (Mairies, Syndicats, Chambre d'Agriculture, Hôpital...), puis des ateliers thématiques se sont tenus en mai 2022 à Ablis, Auffargis, Cernay-la-Ville et La Boissière Ecole.

Le bureau d'études a remis le diagnostic à Rambouillet Territoire en décembre 2022.

Au cours du 1^{er} semestre 2023, des scénarii seront élaborés par notre AMO.

LE CONSEIL ENERGIE

Internalisation du service

Après avoir mis fin au contrat de partenariat avec l'ALEC-SQY en 2021, Rambouillet Territoires a internalisé le service de conseil en énergie, afin de mieux répondre aux attentes/besoins du territoire.

Ainsi depuis février 2022, Rambouillet Territoires assure directement le conseil aux particuliers et l'animation locale, grâce au recrutement d'une conseillère énergie.

Conseils aux particuliers

Il s'agit ici de proposer des conseils personnalisés, gratuits et neutres aux habitants du territoire, en matière d'économie d'énergie.

Ce service sensibilise, informe et accompagne les ménages en apportant des conseils juridiques, techniques et financiers.

Permanences du service

L'extension des horaires d'accueil et l'organisation de permanences régulières dans les mairies un samedi sur deux, permettent de toucher un public beaucoup plus large.

En 2022, ce sont ainsi 263 ménages qui ont été accompagnés.

Animations

Des balades thermiques sont également proposées aux communes en hiver.

Celles-ci permettent aux habitants de découvrir concrètement les déperditions thermiques de leurs logements.

Le parcours est organisé en coordination avec la mairie.

Des flashes d'information, appelés « Minute Energie » sont régulièrement diffusés sur la radio locale RVE et sur Facebook, afin de sensibiliser et informer le public aux bonnes pratiques.

Des stands d'information ont été mis en place sur les marchés entre juin et juillet.

Prêt de caméras thermiques

Durant la période hivernale, Rambouillet Territoires met gracieusement à disposition des habitants du territoire, une caméra thermique et ses accessoires, après signature d'une convention et d'un chèque de dépôt de garantie.

De nouvelles acquisitions de caméras thermiques sont prévues, pour permettre le prêt aux communes à partir de 2023

LUTTE CONTRE LES DEPOTS ILLEGAUX DE DECHETS

Rambouillet Territoires œuvre activement à la préservation de son patrimoine naturel, notamment en luttant contre les dépôts illégaux de déchets sur son territoire, et ainsi contribuer à la réduction de la pollution, à limiter la prolifération d'animaux nuisibles, ou encore à préserver la qualité des paysages.

Face à l'ampleur de ce fléau, la communauté d'agglomération a décidé d'acquérir du matériel photographique à déclenchement automatique, qu'elle met gratuitement à disposition des communes afin de les accompagner dans l'application de leur pouvoir de police.

Il est rappelé que seule la commune dispose, du pouvoir de police sur leur territoire, et reste l'autorité compétence pour faire respecter les mesures relatives au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.

Ce matériel photographique a la double vocation de constater les infractions, mais aussi d'avoir un effet dissuasif.

Ces équipements sont déployés en concertation entre les communes et les services de gendarmerie et de police.

En 2022, ce sont ainsi onze communes qui ont bénéficié de cette mise à disposition.

LES ACTIONS PARTENARIALES

LA RENOVATION ENERGETIQUE

Depuis janvier 2020, Rambouillet Territoires a décidé, par la signature d'une convention tripartite avec l'ANAH et le Département des Yvelines, d'accompagner les foyers modestes et très modestes du territoire intercommunal en leur faisant bénéficier d'informations et d'aides techniques et financières pour réduire la consommation d'énergie de leur logement.

Dans ce cadre, un opérateur désigné par le Département des Yvelines assure le relais technique au niveau local. Celui-ci, après vérifications de l'éligibilité des foyers selon les conditions fixées par l'ANAH, le Département des Yvelines et Rambouillet Territoires, sollicite la communauté d'agglomération pour le versement d'une aide financière.

Le montant de l'aide de Rambouillet Territoires est calculé de la façon suivante :

- **Pour les logements individuels : 20 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 1 500€ ;**
- **Pour les copropriétés : 20 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 1 000 €.**

Il s'agit d'une action visant à réduire les consommations d'énergie des ménages et de facto les émissions de gaz à effet de serre ; de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort des logements.

Le rôle de Rambouillet Territoires est multiple :

- **Assurer des actions de repérage** : construire collectivement un processus de repérage des copropriétés avec l'ensemble des acteurs du territoire
- **Communiquer sur le dispositif** : développer la communication du programme Habiter Mieux auprès des élus, des entreprises, des ménages et des syndicats de copropriétés
- **Évaluer les actions** : définir les indicateurs d'évaluation des gains énergétiques après travaux et après une saison de chauffe
- **Financer les travaux** : aider financièrement les ménages « modestes » et « très modestes » du territoire dans la réalisation du projet de rénovation énergétique de leur logement

Ainsi, le montant et la répartition des aides accordées en 2022 se déclinent comme suit :

Commune de résidence des bénéficiaires	Nombre de ménages bénéficiaires	Montant des subventions de RT
Ablis	2	3 000 €
Bonnelles	1	1 500 €
Bullion	1	1 500 €
Cernay-la-Ville	1	1 500 €
Émancé	1	1 500 €
Gazeran	2	3 000 €
La Boissière-École	1	1 500 €
Le Perray-en-Yvelines	5	7 500 €
Les Bréviaires	1	1 500 €
Les Essarts-le-Roi	3	4 500 €
Mittainville	2	3 000 €
Orphin	1	1 500 €
Poigny-la-Forêt	3	4 500 €

Rapport de développement durable

Prunay-en-Yvelines	2	3 000 €
Rambouillet	16	23 250 €
Rochefort-en-Yvelines	2	3 000 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	4	6 000 €
Saint-Hilarion	2	3 000 €
Saint-Leger-en-Yvelines	2	3 000 €
Saint-Martin-de-Bréthencourt	2	3 000 €
Sonchamp	5	7 500 €
Vieille-Église-en-Yvelines	2	3 000 €
TOTAL	61	90 750 €

Dans le cadre de ce dispositif, le montant total de travaux engagés à l'échelle du territoire s'élève à 2 031 104,27 € TTC.

LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

En poursuivant ses actions apicoles en partenariat avec le CANIF, Rambouillet Territoires contribue à faire vivre un rucher afin de préserver une espèce endémique en voie de disparition et d'étudier son évolution. Parallèlement, les animations locales permettent de sensibiliser un large public sur la place de l'abeille dans l'écosystème et plus globalement sur les principes et les enjeux de la préservation de l'environnement.

Depuis 2012 Rambouillet Territoires en partenariat avec cette association locale d'apiculteurs, gère 2 ruchers (à Ablis et Gazeran) composés à ce jour de 36 ruches. Cette année, compte tenu des enjeux relatifs à la préservation des pollinisateurs, la Communauté d'agglomération a décidé d'élargir le nombre de ruchers en proposant aux communes du territoire d'en installer sur des parcelles communales mises à disposition à cet effet. De ce fait, ce sont 7 nouveaux ruchers qui ont été installés sur les communes volontaires, que sont Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Le Perray-en-Yvelines, Longvilliers, Mittainville, Raizeux et Rochefort-en-Yvelines.

Dans le sens de ses engagements en faveur de la préservation de la biodiversité, la Communauté d'agglomération a donné son autorisation pour l'installation de 19 colonies supplémentaires d'abeilles sur le rucher de Mainguérin afin de mener une étude scientifique s'inscrivant dans le cadre du projet européen « Beeconnected ». Il s'agit d'une demande émanant du laboratoire « Évolution, Génomes, Comportement, Écologie » du CNRS en faveur de recherches scientifiques, d'une durée de 3 ans, ayant pour finalité de détecter très en amont les indicateurs de mortalité des colonies d'abeilles.

Acquisitions de 3 nouvelles combinaisons intégrales d'apiculteur ainsi que de 3 paires de gants d'apiculteur en prévision de futures visites des ruchers communautaires.

LES JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Consciente de l'environnement exceptionnel dont elle bénéficie, la communauté d'agglomération s'engage et s'implique dans une démarche de développement durable de son territoire et la protection de sa biodiversité. L'information et la sensibilisation des citoyens et acteurs locaux sont devenues une nécessité.

Dans cette perspective, et à l'occasion de la Semaine européenne du Développement Durable, Rambouillet Territoires, en collaboration avec ses partenaires, a organisé de nombreuses animations, ateliers thématiques, conférences-débats, expositions, films et démonstrations sur la transition écologique les 8, 9 et 10 septembre 2022 au centre culturel La Lanterne à Rambouillet.

Les journées du 8 et 9 septembre étaient exclusivement dédiées aux élèves du cycle 3 (CM1 et CM2), la Communauté d'agglomération a ainsi accueilli 14 classes de différentes écoles du territoire, soit 343 élèves et 40 accompagnants sensibilisés. L'unique journée grand public a eu lieu le samedi 10 septembre de 10h à 18h.

Ces 3 journées, permettaient de découvrir les animations suivantes :

- **Ciné-débat animé par Gaël DERIVE**, conférencier, scientifique et expert sur les questions climatiques : projection du film « Une planète, une civilisation »
- **Découverte des actions et services proposés par des organismes locaux** à travers divers ateliers : sensibilisation au tri et valorisation des déchets (SICTOM et SITREVA)
- **Sauvegarde de l'Abeille noire d'Île-de-France** (CANIF) ; préservation et valorisation des espaces et des espèces (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et ONF)
- **Découverte des actions portées par les services de Rambouillet Territoires** dans le cadre du développement durable : préservation de la ressource en eau ; maîtrise de la consommation d'énergie et mobilité durable.

Pour compléter cette offre d'animation, Rambouillet Territoires a également programmé des demi-journées de **découverte du milieu forestier** autour des étangs de Hollande en partenariat avec l'ONF les mercredi 21 septembre et samedi 1^{er} octobre.

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- Apprendre à reconnaître les arbres : l'arbre en tant qu'être vivant, la forêt en tant qu'écosystème
- Découvrir la gestion forestière : les métiers de la sylviculture, la protection de la forêt, les bienfaits et dangers de la forêt...
- Suivre l'évolution de la forêt face aux changements climatiques